



Commission d'Organisation compétition

PV N° 04

Réunion du : 21/02/2022

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Étaient Présents :

- KRIBES SAID COC.
- MOUCHARA NADIA SECRETAIRE.
- HEZAM HAMMA MEMBRE.

Traitement des Affaires

Affaire N° 19 : Rencontre WAM - ESAA (U19) du 19-02-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 19-02-2022 au stade communal de AIN MAKHLOUF à 11h00.

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence du médecin sur le lieu de rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- *Match perdu par pénalité à l'équipe WAM U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe ESAA U19 sur le score de trois (03) à zéro (00).*

Une amende de cinq mille DA (5000) DA au club WAM payable dans un délai de 30 jours.

En application de l'article 14 RG.FAF. JEUNES.

Affaire N° 20 : Rencontre WEF – SCB (U19) du 19-02-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 19-02-2022 au stade communal de NECHMAYA à 11h00.

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non-déroulement de la rencontre suite à l'effectif réduit 07 joueurs sur le lieu de rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- *Match perdu par pénalité à l'équipe WEF(U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe SCB(U19) sur le score de trois (03) à zéro (00).*

Une amende de dix mille DA (10000) DA 2ème infraction au club WEF payable dans un délai de 30 jours.

En application de l'article 49 RG.FAF. JEUNES.